

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**AMENDEMENT**

N° 1602

présenté par

M. Rogemont, Mme Marisol Touraine, Mme Génisson, Mme Delaunay,  
M. Jean-Marie Le Guen, Mme Lemorton, M. Christian Paul, M. Bapt,  
M. Mallot, Mme Iborra, M. Jean-Louis Touraine, M. Gille,  
Mme Biémouret, M. Juanico, M. Lebreton, Mme Orliac, M. Renucci,  
Mme Pinville, Mme Crozon, Mme Fourneyron, Mme Got, Mme Marcel, Mme Massat,  
M. Letchimy, M. Manscour, M. Bacquet, M. Pupponi, M. Goldberg, M. Vergnier  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 26**

Après l'alinéa 103, insérer l'alinéa suivant :

« 5° Les moyens consacrés aux activités d'interruption volontaire de grossesse. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les restructurations hospitalières et le désengagement des établissements de santé privés de la pratique des IVG restreignent les possibilités d'accès. Il est indispensable que les moyens qui y sont consacrés soient fixés de façon obligatoire et coordonnée par le schéma régional d'organisation des soins.